

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-125

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1107254-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025
--

	Conseil du 4 avril 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2025-125

**Groupement d'intérêt public (GIP) - Grand projet des villes rive droite (GPV) -
Subvention de fonctionnement 2025 - Programme d'actions spécifique ' Territoire
entrepreneur Rive droite ' - Décision - Autorisation**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de la démarche Territoire entrepreneur rive droite (TERD)

Le Groupement d'intérêt public (GIP) du Grand projet des villes de la rive droite (GPV) a été constitué en 2001 par les maires de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac pour soutenir le développement local et coordonner le projet de territoire. Depuis 2016, le GPV porte une démarche de détection, stimulation et facilitation de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) appelée Territoire entrepreneur rive droite (TERD).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des contrats de co-développement de 6ème génération pour la période 2024 à 2027, avec un volet spécifique à l'économie sociale et solidaire (ESS).

Bilan d'action pour l'année 2024

Dans le cadre du développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers, le GPV a accueilli 51 porteurs de projets, dont 55% issus des QPV et QVA (Quartier de vieille active) au sein de permanences dans les lieux de proximité des 4 villes. 13 ateliers pour entrepreneurs en phase d'amorçage ont été organisés. Des actions multi-partenariales ont été menées tout au long de l'année avec participation à plusieurs événements (Solo&co.days, Forums de l'emploi, ...).

Par ailleurs, le GPV s'est engagé dans des projets sur les territoires en lien avec des filières émergentes : économie circulaire (réemploi des matériaux interchangers par et pour les acteurs de l'ESS, accompagnement à la recherche de locaux pour des porteurs de projet ESS, étude sur les enjeux d'emploi et d'insertion), numérique, activation de locaux commerciaux loués par les bailleurs sociaux, actions en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Bordeaux Métropole.

Plan d'action « Territoire entrepreneur rive droite » 2025

Le programme d'action de la démarche TERD se décline en trois points principaux :

1/Le CitésLab comme première marche pour entreprendre en QPV

Autrefois appelé SocialLab, le CitésLab porte la démarche de détection, stimulation et facilitation de l'entrepreneuriat dans les QPV. Il a pour objectif de :

- Accueillir les porteurs de projets, dans des permanences localisées dans les quartiers et de les orienter vers les structures d'accompagnement,
- Accompagner les habitants souhaitant créer leur propre emploi en les informant sur les possibilités de formations et la constitution des dossiers de demande de subvention,

- Développer une dynamique collective d'acteurs et de partenaires autour de l'entrepreneuriat,
- Favoriser les initiatives économiques dans les quartiers.

2/L'accompagnement à l'émergence d'initiatives innovantes pour favoriser l'emploi des habitants

Dans le cadre de projets en lien avec l'économie circulaire, le GPV s'attache entre autres à faire le lien entre les besoins en matière de réemploi des acteurs de la déconstruction et reconstruction et les acteurs de l'ESS, à faciliter la mise en œuvre d'actions expérimentales de réemploi dans le bâtiment et travaux publics (BTP), à travailler sur les emplois verts et verdissants dans une démarche d'inclusion et à travailler en lien avec la feuille de route de l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) Arc rive droite.

Dans le cadre de l'activation et gestion des locaux commerciaux loués par les bailleurs sociaux, le GPV avec l'appui d'un bureau d'étude travaille à la formulation d'une feuille de route opérationnelle ainsi qu'un guide pratique et une boîte à outils sur la gestion des pieds d'immeuble destinés à l'ensemble des acteurs publics et privés. Il a lancé également en janvier 2025 un Appel à projet portant sur les locaux vacants en pieds d'immeubles sur la rive droite (« Rez'actifs »). Dans le cadre de projets en lien avec le PAT (Projet alimentaire de territoire), le GPV appuiera l'émergence de projets favorisant l'insertion sociale et professionnelle des habitants (mise en production du site du Grand Tressan, lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour un foncier sur Bassens), poursuivra l'intégration du volet agricole dans les projets urbains (projet Sellier) et renforcera la coopération d'acteurs ESS alimentaire pour l'accompagnement des pratiques alimentaires des publics.

Enfin, la réalisation d'une étude de renouvellement urbain sur la zone d'activités économiques de la Vieille Cure à Cenon.

Cette étude permet de conforter la vocation économique du secteur tout en offrant de nouvelles perspectives de densification sur le plan foncier et immobilier.

L'étude, démarrée en 2024, poursuit cette année ses quatre objectifs principaux :

- Estimer le potentiel et les conditions de mise en œuvre de la densification foncière et immobilière de la zone afin de maintenir les entreprises existantes mais aussi d'accueillir de nouvelles entreprises ;
- Redynamiser la zone d'activités dans une logique de montée en qualités urbaines et de prise en compte des enjeux environnementaux dont l'adaptation au changement climatique afin de répondre aux besoins des entreprises, salariés et usagers de la zone. ;
- Rationaliser le fonctionnement urbain, en tenant compte de son intégration au cœur d'un tissu urbain résidentiel ;
- Construire une nouvelle identité lisible et identifiée pour la zone d'activités

Budget prévisionnel 2025

Il est proposé d'accorder, en 2025, une subvention de 25 000€ en fonctionnement au GIP-GPV pour le programme spécifique Territoire entrepreneur rive droite (TERD), soit une participation de Bordeaux Métropole au titre du développement économique équivalant à 15,12% du montant des dépenses éligibles retenu à 165 335 euros.

Le bilan 2024, les perspectives 2025 et le budget prévisionnel sont en annexe à la convention.

Le numéro du contrat de co-développement est le suivant :

Fiche TERD	Economie sociale et solidaire
Bassens	C061228
Cenon	
Floirac	
Lormont	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relatif au Schéma de développement économique,

VU la délibération n°2023/595 du Conseil métropolitain du 1er décembre 2023 relative aux contrats de co-développements 6ème génération 2024-2027,

VU la demande formulée par l'organisme n°2025-00273 pour le développement économique,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'ingénierie apportée par le Grand Projet des Villes de la rive droite dans la démarche « Territoire entrepreneur rive droite » s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques économiques métropolitaines,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € en faveur du Groupement d'intérêt public du Grand projet des villes de la rive droite pour son programme d'actions TERD 2025,

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2025 pour la subvention de fonctionnement au chapitre 65, article 657381, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame LACUEY, Madame LEPINE, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Monsieur TOUZEAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------